

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Damien JANICOT

Ordre du jour:

- Vote du compte de gestion M14 et M49.
- Vote du compte administratif M14 et M49.
- Affectation du résultat de fonctionnement BP M14 et BP M49.
- Vote du budget primitif M14 et M49.
- Ouverture d'une Ligne de Trésorerie.

- Vote des délégués et des suppléants pour les Sénatoriales 2020.

Délibérations du conseil:

Vote du Compte Administratif 2019 BP M14 (DE 2020 26)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BOISSIERE Roland après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 563.28		88 489.63		111 052.91
Opérations exercice	56 487.97	83 788.25	343 674.18	306 209.30	400 162.15	389 997.55
Total	56 487.97	106 351.53	343 674.18	394 698.93	400 162.15	501 050.46
Résultat de clôture		49 863.56		51 024.75		100 888.31
Restes à réaliser	61 752.69	7 814.47			61 752.69	7 814.47
Total cumulé	61 752.69	57 678.03		51 024.75	61 752.69	108 702.78
Résultat définitif	4 074.66			51 024.75		46 950.09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Clément THERY.

Vote du Compte Administratif 2019 BP M49 (DE 2020 27)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BOISSIERE Roland après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 607.98			2 742.64	1 607.98	2 742.64
Opérations exercice	391 270.50	316 379.98	31 307.14	35 618.66	422 577.64	351 998.64
Total	392 878.48	316 379.98	31 307.14	38 361.30	424 185.62	354 741.28
Résultat de clôture	76 498.50			7 054.16	76 498.50	7 054.16
Restes à réaliser		45 898				45 898
Total cumulé	76 498.50	45 898		7 054.16	76 498.50	52 952.16
Résultat définitif	30 600.50			7 054.16	23 546.34	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Clément THERY.

Vote du Compte de Gestion 2019 BP M14 (DE 2020 28)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Clément THERY.

Vote du Compte de Gestion 2019 BP M49 (DE 2020 29)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THERY Clément.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Clément THERY.

Affectation du Résultat de Fonctionnement BP M14 (DE 2020 30)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 51 024.75

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	46 950.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 074.66
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	-37 464.88
Résultat cumulé au 31/12/2019	51 024.75
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	51 024.75
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 074.66
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	46 950.09
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à Saint Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Clément THERY.

Affectation du Résultat de Fonctionnement BP M49 (DE 2020 31)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 7 054.16

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 054.16
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	4 311.52
Résultat cumulé au 31/12/2019	7 054.16
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	7 054.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 054.16
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Clément THERY.

Vote du Budget Primitif 2020 BP M14 (DE 2020 32)

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 de la commune de Saint Maurice Navacelles,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Saint Maurice Navacelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Saint Maurice Navacelles pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 563 202.47 Euros

En dépenses à la somme de : 563 202.47 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	134 968.58
012	Charges de personnel, frais assimilés	153 050
65	Autres charges de gestion courante	28 320.05
66	Charges financières	2 000
67	Charges exceptionnelles	1 500
023	Virement à la section d'investissement	37 251.80
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		357 090.44

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	7 000
70	Produits des services, du domaine, vente	13 638.35
73	Impôts et taxes	130 883
74	Dotations et participations	112 259
75	Autres produits de gestion courante	46 200
76	Produits financiers	10
77	Produits exceptionnels	150
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 950.09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		357 090.44

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	500
21	Immobilisations corporelles	192 649.03
16	Emprunts et dettes assimilées	12 963
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		206 112.03

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	98 922
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 074.66
021	Virement de la section de fonctionnement	37 251.81
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	49 863.56
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		206 112.03

POUR : 11**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Saint Maurice Navacelles, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Clément THERY.

Vote du Budget Primitif 2020 BP M49 (DE 2020 33)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de Saint-Maurice Navacelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Saint Maurice Navacelles pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 143 644.95 Euros

En dépenses à la somme de : 143 644.95 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 200
014	Atténuations de produits	1 300
66	Charges financières	5 011.55
023	Virement à la section d'investissement	-5 409.38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		26 102.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	26 102.17
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		26 102.17

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	3 000
21	Immobilisations corporelles	23 472.87
16	Emprunts et dettes assimilées	8 171.41
020	Dépenses imprévues	4 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	76 498.50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		117 542.78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	45 898
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000
106	Réserves	7 054.16
021	Virement de la section de fonctionnement	-5 409.38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		117 542.78

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Clément THERY.

Ouverture d'une Ligne de Trésorerie (DE 2020 34)

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'ouvrir une Ligne de Trésorerie afin de financer les besoins de trésorerie pour les travaux de l'Église de La Clastre.

Il présente la proposition de la Crédit Agricole pour un montant de **30.000 €** (trente mille euros) sur une durée de un an maximum :

- Taux EURIBOR 1 semaine + marge de 1.45%
- Tirage : crédit d'office - Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : calculé mensuellement à terme échu
- Frais de dossier :0.25% du montant accordé
- Commission de non-utilisation : néant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Décide d'ouvrir une Ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole afin de financer les besoins de trésorerie pour les travaux de l'Église de La Clastre.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour réaliser cette opération.

Le Maire
Clément THERY.

Élections Sénatoriales du 27 septembre 2020 Élection d'un délégué et de trois suppléants (DE 2020 35)

Monsieur le Maire,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1-732 indiquant le nombre de délégués et suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir M Bernard SOULIER et M. Erik MOUCHEBOEUF / M. Clément THERY et M.Damien JANICOT.

Election du délégué

Candidat : Clément THERY

Monsieur **Clément THERY** ayant obtenu 11 voix à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu en qualité de délégué et déclare accepter ce mandat.

Election des suppléants

Candidats : Nelly CABANES
Philippe LAGROYE
Damien JANICOT

- Monsieur **Nelly CABANES** ayant obtenu 11 voix à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu en qualité de délégué et déclare accepter ce mandat.
- Madame **Philippe LAGROYE** ayant obtenu 11 voix à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu en qualité de délégué et déclare accepter ce mandat
- Monsieur **Damien JANICOT** ayant obtenu 11 voix à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu en qualité de délégué et déclare accepter ce mandat.

Fait et délibéré à Saint-Maurice Navacelles le jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Clément THERY.